

# **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 novembre 2021**

## **Présents :**

**Le Maire :** Marion Anne-Marie.

**Les élus :** Chambon Marielle, Charre Christophe, Croze Régis, Faure Jérôme, Murillon Arlette, Piteux Hubert-Marie, Pattus Emile ,Riou Gaetan, Tallaron Nicolas.

**Procuration :** De Pattus Emile à Tallaron Nicolas.

**Excusés :** Saniel Mandy.

## **Séance ouverte à 18h.**

## **Ordre du jour :**

### **1- Approbation du dernier Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 septembre 2021**

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

### **2- Délibération sur la vente du bâtiment de l'ancienne école publique, route de Chanéac.**

En préambule, il est souligné que la commune possède un certain nombre de biens immobiliers occupés ou non (bâtiments, logements et autres) générant des charges d'un coût financier important avec un impact non négligeable sur le budget de la commune.

De plus, il est nécessaire que le bâtiment en question fasse l'objet d'une rénovation intérieure complète ce qui représente un investissement élevé.

La question de sa vente est discutée par le conseil.

Les élus se positionnent prioritairement en faveur de l'installation d'une famille et/ou de la création d'un projet économique (artisanat, chambres d'hôtes ...etc...). Les personnes intéressées entrant dans le cadre de cette priorisation disposeront d'un délai de 6 mois à compter de la date de la mise en vente pour faire une proposition. Passé ce délai, le bien sera appelé à être cédé dans les conditions d'une vente classique. L'agent immobilier, Eric Campos, basé au CHEYLARD qui a estimé la valeur du lot à 160 000 euros (maison + cours), sera chargé de la transaction.

La vente de la maison et de la cour est proposée au vote du conseil municipal pour un montant de 160 000€, les conditions exposées précédemment s'appliquant de surcroît.

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

### **3-Délibération pour le choix des entreprises concernant la réhabilitation du dernier commerce du village**

Le marché public est terminé. Le bureau d'études a proposé les entreprises respectant le cahier des charges établi avec les meilleurs prix pour chaque lot.

Lot 1 : maçonnerie : entreprise Savel basée à Lamastre ;

Lot 2 : charpente-couverture-zinguerie : entreprise Chazel, basée à Saint Barthélémy le Meil ;

Lot 3 : charpente métallique : entreprise Gravy, basée à .....

Lot 4 : menuiserie extérieure alu-serrurerie : entreprise Chapuis, basée au Puy en Velay

Lot 5 : menuiserie intérieure : entreprise FGM, basée à .....

Lot 6 : isolation –plâtrerie-peinture-plafond : Ceton., basée à .....

Lot 7 : Carrelage-faïences-sols minces : entreprises Astruc, basée à .....  
Lot 8 : électricité : entreprise Volle, basée à .....  
Lot 9 : Plomberie-sanitaire : entreprise Dupéray, basée à .....  
Lot 10 : équipement cuisine : entreprise Froid Cuisine Ardèche, basée à .....  
Lot 11 : mobilier restaurant : infructueux.  
Lot 12 : Abords- paysagiste : Entreprise Gilles Espic, basée à .....

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

#### **4-Vote des subventions aux associations**

L'attribution d'une subvention à une association nécessite la tenue d'une assemblée générale et la présentation du bilan financier par cette même association.

Madame la Maire propose les montants suivants :

- Autosport : 100€
- Eau Vive : 100€
- Les anciens combattants : 40€
- Les sapeurs pompiers : 100€
- Les ailes du Mézenc : 100€
- L'association de chasse : 100€
- Le Gouleyou : 100€
- Les marmottes : 100€
- Mez'Art : 100€
- La ronde des sucs : 100€
- L'Age d'Or(EHPAD St Martin) : 50€
- L'association des Hautes Boutières : subvention de 300€ sous réserve de la tenue d'une assemblée générale avec validation du compte administratif, et ce avant le 31 décembre 2021.
- La violine de Borée : mise en sommeil.
- Lou Petchis : mise en sommeil.
- Compte école : mis en sommeil.

**Ces propositions sont approuvées à l'unanimité par les membres du conseil : 10 voix pour.**

#### **5-Convention avec la mairie de St Martin de Valamas**

Une convention est proposée par la mairie de Saint Martin-de-Valamas en vue de financer des colis de Noël aux personnes de l'EHPAD n'ayant aucune famille, aucune commune de rattachement, afin que chaque résident puisse profiter de ce moment important. Le montant de l'aide de chaque commune se fera au prorata des résidents de chaque commune présents à l'EHPAD de Saint Martin-de-Valamas. La somme versée sera d'environ 20€ par résident.

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

**Divers :**

#### **Travaux routes communales :**

L'entretien des routes communales est aussi une priorité des élus. L'agent Chambon Mickael a obtenu une certification pour la conduite d'une mini pelle. En conséquence, la commune a pu louer un engin identique pour refaire des fossés.

Ces travaux ont commencé sur la route de Molines et se poursuivront sur d'autres routes communales. Le travail accompli par les employés communaux est de qualité. En conséquence, les élus souhaitent que cette opération se poursuive selon ces mêmes modalités.

**Bilan visite de la base départementale de Borée par M.VALLON vice-président départemental en charge des routes et de l'aménagement du territoire, M. AUBERT sous directeur DDT et Mme Emilie DEMIN ingénieur**

La pérennité du cette base n'est pas remise en question. Un agrandissement est projeté. Les études commenceront au printemps 2022. De ce fait, le bail de location du terrain établi entre la commune et les propriétaires du chalet des 2 roches devra être revu pour répondre aux contraintes liées à cette opération d'agrandissement.

**Problématique du passage en haut de la place de Borée (route de la Rochette) :**

Ce passage étant étroit, les véhicules larges (poids lourds, engins agricoles, etc...) rencontrent d'importantes difficultés pour l'aborder, voire même ne peuvent le franchir.

La commune décide de faire appel à un bureau d'études de structure afin de connaître les différentes possibilités d'aménagement offertes pour améliorer ce passage. Les résultats de ces travaux constitueront une aide indispensable pour aider les élus dans leur réflexion.

**Colis de Noël et luminaires :**

Les colis de Noël pour nos aînés présents sur la commune ou à l'hôpital seront distribués courant décembre par les élus. Cette année, une nouvelle décoration sera installée en remplacement de la structure précédente trop vétuste. Les habitants de la commune sont invités à venir la découvrir dès son installation prévue à partir du 8 décembre.

**La séance est levée à 20 H.**